



Comité Social d'Administration Local

De la DDFiP des Côtes d'Armor

Du 23 janvier 2024

Déjà 2024...

L'année 2023 sera passée bien vite, elle se résumera à des 49.3, aux guerres, ou à l'arbitrage du Néo-Zélandais Ben O'Keefe à la coupe du monde de rugby : bref, que du mauvais. Il ne faudrait pas que ça nous empêche de vous souhaiter à vous, ainsi qu'à vos proches, que l'année 2024 vous garde en bonne santé.

A l'heure où nous écrivons ces quelques lignes, Gabriel ATTAL vient d'être nommé 1^{er} Ministre. Autant dire que M MACRON fait encore tout à l'envers, et met la vaseline après la raideur incarnée par Mme BORNE...Et que dire du fait que nous n'ayons même plus de Ministère de plein exercice pour la fonction publique...

Laurent Escure, au nom de l'UNSA, a signé l'appel des 201 personnalités contre la loi "asile immigration" récemment adoptée.

Dénonçant les marchands de haine et les mécaniques de division sans fin de notre société, cet appel réunit des personnalités de tous milieux et appelait à manifester notre attachement à la devise de la République le dimanche 21 janvier .

Dans notre diversité d'idées, d'engagements, de professions, nous exprimons notre grande inquiétude après le vote de la loi dite

« asile-immigration ». C'est un tournant dangereux dans l'histoire de notre République.

D'abord parce que cette loi ne répond pas aux causes de l'exil forcé d'hommes, de femmes, d'enfants fuyant les guerres ou le réchauffement climatique, ni aux défis de l'accueil dans la dignité, ni au défi de la définition d'une politique digne et humaine d'intégration.

Ensuite, parce qu'elle a été rédigée sous la dictée des marchands de haine qui rêvent d'imposer à la France leur projet de « préférence nationale ». Elle torpille les piliers porteurs de notre pacte républicain, hérité du Conseil national de la Résistance. Elle s'attaque ainsi au droit du sol autant qu'aux droits fondamentaux proclamés par la Constitution : au travail, à l'éducation, au logement, à la santé... Ce faisant, tous et toutes, Français autant qu'étrangers, nous nous trouvons menacés.

Victor Hugo écrivait : « Étouffez toutes les haines, éloignez tous les ressentiments, soyez unis, vous serez invincibles. »

Soucieux de rassemblement et de solidarité plutôt que de division sans fin de notre société, nous demandons au Président de la République de ne pas promulguer cette loi.

2024 ne doit pas être une année blanche pour les agents de la fonction publique.

Aucune revalorisation des traitements des agents publics n'est prévue pour 2024. Les organisations syndicales de la fonction publique demandent l'ouverture de négociations. L'année 2024 ne doit pas être une année blanche pour les agent publics, dans un contexte d'inflation et de perte de pouvoir d'achat.

Les organisations syndicales de la fonction publique CFDT, CFE-CGC, CGT, FA, FO, FSU, Solidaires, UNSA se sont réunies le mercredi 13 décembre pour échanger sur la politique menée pour la fonction publique et la gravité de la situation faite à ses personnels, particulièrement en matière de rémunération.

Elles constatent que faute d'investissements suffisants, la politique menée actuellement par le gouvernement continue de fragiliser la fonction publique et les missions de service public qu'elle assume.

Les organisations syndicales dénoncent en particulier l'absence de programmation de mesures générales concernant les rémunérations, comme l'augmentation de la valeur du point d'indice, des agents publics après des années de politiques d'austérité salariale.

Annoncée en juin dernier, l'attribution de 5 points d'indice au 1^{er} janvier prochain ne pourra en aucun cas compenser les effets de l'inflation qui se maintient à un niveau élevé. C'est de plus une mesure prise au titre de l'année 2023. Et le gouvernement s'entête à refuser d'envisager toute mesure pour l'année 2024, c'est inacceptable !

Tout comme il est inacceptable de voir disparaître un Ministère de la fonction publique, cela en dit long sur la reconnaissance des agents publics.

Malheureusement, ce ne sera pas parce que ça gesticule à la DGFIP que cela va régler le problème de la rémunération des fonctionnaires.

L'UNSA est l'une des 4 organisations syndicales représentatives dans les 3 versants de la fonction publique, et fera légitimement entendre sa voix au niveau décisionnel.

Nous continuons de revendiquer une revalorisation significative des rémunérations et des carrières pour stopper la paupérisation de l'ensemble des agents publics. Les effets de la hausse des prix touchent davantage les agents publics les moins bien rémunérés tant ils touchent les dépenses et produits de première nécessité, comme l'électricité, par exemple.

QUE 2024 SOIT SYNONYME D'UNE RECONNAISSANCE MÉRITÉE DES AGENTS PUBLICS, ENGAGÉS AU SERVICE DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL !

Concernant le CSAL de ce jour, et conformément au Règlement Intérieur que vous nous avez imposé, et notamment son article 13 : L'UNSA DGFIP 22 demande qu'une délibération soit prise lors de ce CSAL au sujet du 10 mai 2024. En effet, nous allons devoir voter sur les modifications des horaires d'ouverture des services de la DDFiP. A l'instar de la DDFiP du Pas-De-Calais, une Direction ni bornée, ni inféodée à la DG, mais simplement à l'écoute, qui a accepté la proposition suivante émise par la section UNSA 62 : Ponts naturels accordés les 10 mai et 16 août, et en contrepartie, accueil du public avec ou sans rendez-vous les après-midi des 7 et 13 mai. Nous vous demandons donc, Madame la Présidente, de procéder à un vote sur ce point à l'issue du vote sur le point 3.

Merci pour votre écoute.

